

Maîtriser les différents types de recouvrement d'une créance

Contexte

Vous avez une créance client non réglée ? Un règlement à l'amiable de cette dette (facture, reconnaissance de dette...) est impossible ? Il existe différents types de recouvrement judiciaire : l'injonction de payer, l'assignation en paiement, le référé provision qui sont des techniques qui permettent d'obtenir le paiement par un juge. Ces procédures judiciaires permettent à un créancier de contraindre son débiteur à honorer ses engagements.

Cette formation vous donnera les clés pour réussir la mise en place de ces procédures judiciaires et notamment d'une injonction de payer.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

→ Etre capable de :

- Organiser la relance des retards et des défauts de paiement
- Mettre en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des créances
- Choisir la technique de recouvrement la plus efficace en termes de délai et de coûts
- Conduire soi-même toutes les phases de la procédure d'injonction de payer



Prérequis

Aucun

Date :

21/05/2024

14h - 16h30

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

Public visé



- Salariés permanents d'un GE
- Administrateurs d'un GE

1- Conditions communes à toutes les procédures judiciaires de recouvrement de créance

- Contractualiser et facturer dans le respect des règles légales et de la convention de mise à disposition
- Maîtriser les conditions d'efficacité d'un recouvrement de qualité
- Différencier les phases et techniques du recouvrement
- Identifier le fonctionnement de la mise en demeure (MED) préalable (conditions de fond et conditions de forme)

2- Conditions particulières d'une procédure d'injonction de payer

- La mise en place d'une injonction de payer :
 - Maîtriser les conditions préalables à la rédaction de la requête en injonction de payer
 - Préparer un dossier type dans le cadre d'une injonction : dossier justifié et complet
 - Connaître l'environnement et les autorités compétentes : Tribunal judiciaire ou tribunal de commerce
 - Phase gracieuse non contradictoire (ordonnance, signification, formule exécutoire, opposition, voie de recours)
 - Phase contentieuse contradictoire (instance, convocation, audience, jugement, recours)
- Les suites de l'ordonnance en injonction de payer :
 - Connaître les trois types de décisions : rejet, acceptation partielle, acceptation totale
 - Gérer les relations avec l'huissier de justice : signification de l'injonction, délai
 - Se préparer à l'opposition faite par le débiteur
 - Comprendre la formule exécutoire et ses effets juridiques

Formateurs

Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Directrice opérationnelle - CRGE

Julie VANDÔME

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



150 € nets de TVA
par stagiaire (GE adhérent 2024)

200 € nets de TVA
par stagiaire (GE non adhérent
2024)

Contact pédagogique

Julie VANDÔME
formation@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

